CAP (Métiers de la gravure - options : A Gravure d'ornementation / B Gravure d'impression / C Gravure en modelé / D Marquage poinçonnage)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capgravure.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA GRAVURE : OPTIONS A, B, C ET D

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP2 : TECHNOLOGIE, PRÉVENTION ET HISTOIRE DE L'ART

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE - La gravure, la diffusion des images et le droit des auteurs (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Les centres européens de l'estampe (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Réutiliser et partager une image gravée (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE, LYON

Vous étudiez la place de l'estampe dans la circulation des idées et des images, du développement de l'imprimerie en Europe à la reconnaissance du droit des auteurs. Les documents du dossier sont les seuls documents nécessaires pour répondre. Les réponses doivent être rédigées et justifiées à partir des informations fournies et de vos connaissances. La qualité de l'expression, la précision du vocabulaire et la distinction entre informations du document et interprétation seront prises en compte.

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le total est de 20 points. Le document réponse DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE - La gravure, la diffusion des images et le droit des auteurs (9 points)

Analyse critique d'une source historique

À partir du document DT 1 et de vos connaissances, vous analyserez la source en distinguant son contexte, son contenu, son point de vue et sa portée. Appuyez chaque réponse sur des éléments précis du document.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : indiquez sa nature, sa date, son auteur institutionnel et le public auquel il s'adresse. Situez-le dans son contexte historique.

1.2 (2 points) Reformulez la règle énoncée dans l'extrait. Précisez quels créateurs sont concernés et quel droit leur est reconnu.

1.3 (2 points) Montrez, en vous appuyant sur les mots du document, ce que cette disposition cherche à protéger. Expliquez le lien entre la gravure d'une image et la diffusion d'une œuvre.

1.4 (3 points) Évaluez la portée et les limites de cette source pour étudier la condition des graveurs et des auteurs à la fin du XVIIIe siècle. Distinguez ce que le texte permet d'affirmer de ce qu'il ne permet pas d'établir.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Les centres européens de l'estampe (7 points)

Repérage spatial et organisation d'un réseau de diffusion

À partir des données de localisation du document DT 2 et de vos connaissances, décrivez la répartition des centres européens de l'estampe et expliquez comment les échanges entre villes ont pu favoriser la circulation des images et des savoir-faire. Complétez le document réponse DR 1 pour la question 2.2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (2 points) À l'aide des coordonnées et des pays indiqués dans le document DT 2, situez les cinq villes les unes par rapport aux autres. Identifiez les deux villes les plus occidentales et les deux villes les plus orientales.

2.2 (3 points) Complétez le tableau du DR 1 en indiquant, pour chaque ville, son pays et sa position relative par rapport à Nuremberg : à l'ouest ou à l'est. Utilisez uniquement les informations du document DT 2.

2.3 (2 points) Expliquez comment la concentration d'ateliers dans plusieurs villes et les échanges entre celles-ci peuvent contribuer à la diffusion des estampes. Appuyez votre réponse sur au moins deux exemples du document DT 2.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Réutiliser et partager une image gravée (4 points)

Droits, responsabilités et accès à la culture

Situation : dans le cadre d'un projet scolaire consacré à l'histoire de la gravure, une élève souhaite publier sur le site de son établissement une reproduction numérique d'une estampe de la Renaissance. Le musée qui conserve l'œuvre indique que l'estampe est dans le domaine public et met à disposition son fichier numérique sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International, dite CC BY 4.0. Cette licence autorise la réutilisation, y compris à des fins commerciales, à condition de créditer la source, d'indiquer la licence et de signaler les modifications éventuelles. L'élève prévoit de recadrer l'image et d'en modifier les couleurs.

3.1 (2 points) Indiquez les conditions que l'élève doit respecter avant de publier l'image. Précisez les mentions à faire figurer et le traitement à réserver aux modifications apportées.

3.2 (2 points) Rédigez une recommandation argumentée à l'élève qui concilie le partage des œuvres et l'accès à la culture avec le respect des droits et du travail des auteurs, des institutions et des personnes qui documentent les œuvres.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LOI DU 19 JUILLET 1793 RELATIVE AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ DES AUTEURS D'ÉCRITS, COMPOSITEURS DE MUSIQUE, PEINTRES ET DESSINATEURS

Source : loi des 19-24 juillet 1793, article premier, adoptée par la Convention nationale. Extrait :

« Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie. »

Repère de lecture : le texte cité est une disposition législative. Il énonce une règle de droit dans le territoire de la République française. L'extrait ne décrit pas, à lui seul, l'application concrète de cette règle ni la situation de tous les graveurs.

DT 2 : REPÈRES DE LOCALISATION DE CINQ CENTRES EUROPÉENS DE L'ESTAMPE

Les coordonnées sont approximatives et servent au repérage. Les dates indiquent des repères de développement de l'imprimerie et de la production d'estampes dans ces villes ; elles ne correspondent pas nécessairement à la date du premier atelier ni à une mesure de production. Pour comparer les positions est-ouest, utiliser la longitude : plus sa valeur est élevée vers l'est, plus la ville est orientale.

Villes, pays, coordonnées et repères chronologiques

Ville	Pays actuel	Latitude approximative	Longitude approximative	Repère chronologique
Paris	France	48,9° N	2,4° E	Production d'estampes et développement de l'imprimerie au XVe siècle
Venise	Italie	45,4° N	12,3° E	Important centre d'imprimerie et d'édition à la fin du XVe siècle
Bâle	Suisse	47,6° N	7,6° E	Centre d'imprimerie et de gravure actif à la fin du XVe et au XVIe siècle
Nuremberg	Allemagne	49,5° N	11,1° E	Centre majeur de production d'estampes à la fin du XVe et au XVIe siècle
Anvers	Belgique	51,2° N	4,4° E	Centre important d'édition et de diffusion des estampes au XVIe siècle

Coordonnées géographiques approximatives ; repères historiques de diffusion de l'imprimerie et de l'estampe.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... » en vous appuyant sur les données du document DT 2. Remettez ce document avec votre copie.

Tableau de repérage des centres de l'estampe

Ville	Pays	Position par rapport à Nuremberg : ouest ou est
Paris	.....	.....
Venise	.....	.....
Bâle	.....	.....
Anvers	.....	.....

Position relative déterminée à partir des longitudes indiquées dans le document DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.